

## Structuration du mouvement citoyen dénommé « Appel Patriotique », AP en sigle

A la suite de l'appel à candidature du Dr Denis Mukwege à l'élection présidentielle de 2023 par quelques intellectuels congolais, considérant l'accueil populaire favorable de cet appel, il importe d'organiser tous ceux qui croient à ce projet de changement profond pour les Congolais et le Congo, en vue de se tenir prêts à aller à la conquête de la présidence de la république, du parlement national, des assemblées provinciales, urbaines et municipales de manière à pouvoir effectivement mener, à tous les

niveaux, une politique efficace de transformation du pays. La lutte ne vise pas les personnes, mais plutôt la promotion d'une société démocratique qui respecte les droits et les libertés de citoyens dans tous les domaines C'est un combat des valeurs, des principes, des idées, des causes, etc. dans le respect de l'autre.

C'est ainsi qu'il est créé un mouvement citoyen dénommé « Appel Patriotique », AP en sigle. Ce mouvement sera implanté sur l'ensemble du territoire national, dans les villes et les campagnes, à tous les niveaux (national, provincial, urbain, territorial/municipal, local, etc.) et à l'étranger dans la diaspora congolaise.

Il est structuré comme indiqué dans ce document. L'initiative de création de cellule appartient à tout individu ou groupe sympathisant qui se reconnaît dans le projet citoyen porté par ce mouvement. Les membres de chaque cellule s'organisent conformément à ce guide pratique. Ils sont autonomes et responsables de leur fonctionnement. Ils demandent et reçoivent la reconnaissance du Conseil Stratégique National, CSN en sigle au travers des structures les plus proches, qui intègre leur cellule dans le mouvement. Les cellules seront supervisées par l'instance directement supérieure.

D'initiative populaire, les cellules se

prennent en charge. Elles sont des lieux de discussion, de formation à la base ainsi que des organes de mobilisation des fonds pour le financement collectif à la base de la campagne du Dr Mukwege. Elles sont aussi des entités de mobilisation citoyennes à la base et d'éducation civique patriotique. Elles identifient les personnes de valeur et compétentes et responsables que le mouvement peut présenter aux différents postes électifs et exécutifs. A ce titre, elles sont les viviers du mouvement.

## A) CONSEIL STRATEGIQUE NATIONAL

C'est l'organe suprême du mouvement chargé du pilotage, d'arbitrage, des orientations stratégiques. C'est un conseil car il prend ses orientations stratégiques sur base des informations et données qui remontent de la base (différents) pour les intégrer dans la vision stratégique du référent éthique, en adéquation avec les aspirations profondes de changement du peuple. Le Conseil Stratégique National et les différentes structures sont dans une relation dynamique et symétrique faite d'échanges et d'enrichissements réciproques top down et down up dans un esprit démocratique. Il se réunit (une fois par mois) en session ordinaire et chaque fois que c'est nécessaire à la demande d'un de ses membres ou d'une structure inférieure. Il comprend 8 membres (4 femmes et 4 Hommes).

## 1) Conseiller national principal

Il assure le lead du mouvement, préside le conseil, coordonne toutes les activités du mouvement dont il assure le management effectif et la gestion quotidienne. C'est un poste-clé qui exige leadership, vision stratégique, écoute, ouverture, esprit critique, rigueur, intégrité et capacité de rassemblement, d'assurer la cohésion du mouvement, de rechercher des voies et

moyens pour implanter le mouvement et porter haut et fort le message du changement profond et le sens du combat du mouvement. Il est garant de la coordination, de la cohésion, et du bon fonctionnement général du mouvement.

2) Conseiller national chargé de l'idéologie et du programme

Il formule l'idéologie du mouvement en cohérence avec la pensée, les discours et les écrits du référent éthique et visionnaire. Il veille à diffusion et au respect de l'idéologie du mouvement. Il anime le mouvement en conséquence. Il

traduit la vision du référent éthique du mouvement et les aspirations de la base en un programme de gouvernement pragmatique, cohérent et à la mesure des ambitions de rayonnement et de dignité, de souveraineté nationale et de fraternité entre les peuples. Il assiste les structures provinciales et locales à formuler et décliner les programmes spécifiques aux provinces et Entités Territoriales Décentralisées (ETD). En cas d'empêchement du conseil principal, il assure l'intérim à la tête du mouvement et préside les réunions.

3) Conseiller national chargé de prospective et de sécurité

Il est responsable des études et analyses stratégiques qui orientent les axes programmatiques en cohérence avec la vision et l'idéologie du mouvement. Il met en place les mesures de sécurité des membres du mouvement. Il prépare la logistique et la sécurité des activités du mouvement.

#### 4) Conseiller national chargé des élections

Il élabore la stratégie de la campagne électorale, il élabore le profil des candidats aux différents postes électifs,

centralise les candidatures des membres du mouvement qui viennent des différentes structures du mouvement. Il soumet cette liste au Conseil Stratégique National pour analyse et validation des candidats du mouvement. Le mouvement veillera à éviter les candidatures parachutées et imposées à la base. Là où il y a plusieurs candidatures avec égales qualifications, elles seront départagées par consensus ou arbitrage voire par vote secret des membres<sup>5</sup>) Conseiller national chargé de la mobilisation et communication

Il sensibilise les Congolais de tout bord sur l'idéologie et le programme du mouvement pour obtenir une adhésion massive et garantir une implantation nationale à tous les niveaux. Il mobilise et assiste les sympathisants à s'organiser en structure

opérationnelle partout où ils se trouvent. Il élabore la stratégie et le plan de communication du mouvement et les messages de sensibilisation pour véhiculer l'idéologie et le programme du mouvement. Il assure le secrétariat du conseil stratégique national. Il est le porte-parole du Conseil Stratégique National.

6) Conseiller national chargé des jeunes (de la jeunesse)

Les jeunes générations sont le moteur du changement et le futur de la nation. Elles doivent participer activement à la gestion des affaires publiques pour être en

capacité de prendre le relai de la lutte pour le changement. Il importe d'investir dans la jeunesse. Le conseiller national chargé des jeunes est un jeune qui recueille auprès et avec ses pairs les aspirations et les besoins spécifiques des jeunes à intégrer dans l'idéologie et le programme de gouvernement du mouvement. Il prépare le programme spécifique pour les jeunes. Il mobilise les jeunes dans le combat pour le changement profond. Il les anime et les initie à la citoyenneté. Il veille à la représentation équitable des jeunes dans les organes du mouvement, sur les listes électorales et les institutions publiques.

7) Conseillère nationale chargée des

# femmes

A l'instar des jeunes, les femmes sont le moteur du changement et le socle de la nation. Elles doivent participer activement à la gestion des affaires publiques pour être en capacité de donner le meilleur d'elles-mêmes dans la lutte pour le changement. La conseillère nationale chargée des femmes est une femme engagée qui recueille auprès et avec ses paires les aspirations et les besoins spécifiques des femmes à intégrer dans l'idéologie et le programme de gouvernement du mouvement. Elle prépare le programme spécifique pour les femmes. Elle mobilise les femmes dans le combat pour le changement profond. Elle les

anime et les initie à la citoyenneté. Elle veille à la parité homme et femme dans les organes du mouvement, sur les listes électorales et les institutions publiques.

## 8) Conseiller national chargé d'arbitrages

Il maîtrise les questions de droit et est un sage. Il s'occupe de tous les litiges au sein du mouvement ou avec les tiers. Grâce à son autorité morale et à sa compétence, il assure l'arbitrage des différends. Il reçoit les plaintes et recours des membres du mouvement et propose les solutions au Conseil Stratégique National. Il prépare les dossiers judiciaires pour défendre les

intérêts du mouvement. Il est responsable des négociations et prépare les accords éventuels avec des tiers ou organisations partenaires.

N.B. À tous les autres niveaux, les contacts avec des tiers ou avec des organisations partenaires se font sous la supervision du/ de la/ Conseiller/Conseillère/ principal/e qui en fait rapport au Conseil Stratégique National qui, seul, a les prérogatives de décider de tout accord avec d'éventuels partenaires. Cette disposition ne doit souffrir d'aucune exception

B) COORDINATION PROVINCIALE

# (PROVINCE ET VILLE DE KINSHASA)

- 1) Conseiller provincial principal
- 2) Conseiller provincial chargé de l'idéologie et du programme
- 3) Conseiller provincial chargé de prospective et d'intelligence
- 4) Conseiller provincial chargé des élections
- 5) Conseiller provincial chargé de la mobilisation et communication
- 6) Conseiller provincial chargé des jeunes

7) Conseiller provincial chargé des femmes

8) Conseiller provincial chargé d'arbitrages

Leurs responsabilités sont mutatis mutandis les mêmes que celles des membres du conseil stratégique national.

Fédération urbaine (autres villes et doyennés de Kinshasa)

1) Conseiller fédéral principal

2) Conseiller fédéral chargé de l'idéologie

et du programme

3) Conseiller fédéral chargé de prospective et d'intelligence

4) Conseiller fédéral chargé des élections

5) Conseiller fédéral chargé de la mobilisation et communication

6) Conseiller fédéral chargé des jeunes

7) Conseiller fédéral chargé des femmes

8) Conseiller fédéral chargé d'arbitrages

Leurs responsabilités sont mutatis mutandis les mêmes que celles des

membres du conseil stratégique national.

D) Sous-fédération (commune et territoire)

1) Conseiller sous-fédéral principal

2) Conseiller sous-fédéral chargé de l'idéologie et du programme

3) Conseiller sous-fédéral chargé de prospective et d'intelligence

4) Conseiller sous-fédéral chargé des élections

5) Conseiller sous-fédéral chargé de la mobilisation et communication

6) Conseiller sous-fédéral chargé des jeunes

7) Conseiller sous-fédéral chargé des femmes

8) Conseiller sous-fédéral chargé d'arbitrages

Leurs responsabilités sont mutatis mutandis les mêmes que celles des membres du conseil stratégique national.

Ē) Groupement local (secteur/chefferie)

- 1) Conseiller local principal
- 2) Conseiller local chargé de l'idéologie et du programme
- 3) Conseiller local chargé de prospective et d'intelligence
- 4) Conseiller local chargé des élections
- 5) Conseiller local chargé de la mobilisation et communication
- 6) Conseiller local chargé des jeunes
- 7) Conseiller local chargé des femmes
- 8) Conseiller local chargé d'arbitrages

Leurs responsabilités sont mutatis mutandis les mêmes que celles des membres du conseil stratégique national.

F) Cellule de base (quartier, groupement, bloc, village, etc.)

1) Conseiller de base principal

2) Conseiller de base chargé de l'idéologie et du programme

3) Conseiller de base chargé de prospective et d'intelligence

4) Conseiller de base chargé des élections

5) Conseiller de base chargé de la mobilisation et communication

6) Conseiller de base chargé des jeunes

7) Conseiller de base chargé des femmes

8) Conseiller de base chargé d'arbitrages

Leurs responsabilités sont mutatis mutandis les mêmes que celles des membres du conseil stratégique national.

N.B Le nombre des membres par cellule n'est pas limité, mais un minimum de 8 personnes est exigé pour constituer le

conseil chargé de la gestion de la cellule, quel que soit l'échelon. Les membres du conseil doivent avoir de l'autorité morale (une bonne réputation, intégrité), de la compétence, du leadership.